

Informations pratiques

RYTHME

Le DU propose 70 heures de formation, à raison de 10 vendredi répartis entre septembre et avril de l'année universitaire.

Une session d'entraînement de 4h est prévue en juin

L'examen de certification est organisé en juin.

TARIFS : 2200 €

Frais de formation : 1600 euros (dont 256 euros ou 168 euros de droits d'inscription, Inscription à la certification DPO : 600 euros)

LIEU

Université de Bourgogne, Dijon et/ou à distance via Teams

MODALITÉS

- Diplôme délivré : D.U.
- Durée : 70 heures
- Modalité d'enseignement : formation continue

CONTACT

SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE

secretariat-m2-smartcity@u-bourgogne.fr

SEFCA (SERVICE COMMUN DE FORMATIONS CONTINUE ET PAR ALTERNANCE)

Université de Bourgogne

Julie Proenca
Chargée d'ingénierie de formation
Tel : 03 80 39 53 31
formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

PLUS D'INFORMATIONS

<https://blog.u-bourgogne.fr/chaire-smart-city/du-dpo/>

DU DPO Diplôme Universitaire Délégué à la protection des données

2021 / 2022

DIRECTION : EMMANUEL PY, MAÎTRE DE CONFÉRENCES,
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
DIPLOME D'UNIVERSITÉ - DROIT



PROGRAMME

► CONTEXTE

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur en 2018 impose de nouvelles obligations aux acteurs publics et privés, comme celle de désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) dans tout organisme procédant à un suivi de personnes ou traitant de données sensibles à grande échelle. La fonction de DPO est donc nouvelle au sein de nombreuses organisations privées ou publiques, mais en très forte croissance.

► OBJECTIFS

La CNIL a conféré un agrément à plusieurs centres de formation, dont l'APAVE, pour délivrer une certification aux fonctions de DPO. Le DU DPO de l'université de Bourgogne vise à préparer ses étudiants au passage de ladite certification.

Le programme pédagogique comprend des enseignements en droit du numérique et spécialement en droit des données personnelles, conformément à la délibération de la CNIL n° 2018-317 du 20 septembre 2018 portant adoption des critères du référentiel d'agrément d'organismes de certification pour la certification des compétences de délégué à la protection des données (JORF 11 octobre 2018). Le DU propose également une session d'entraînement au passage de l'examen.

► ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements sont organisés sous forme de CM ou de séminaires présentés par des professionnels. Le DU s'appuie sur les enseignements du master 2 et de la Chaire Smart City et gouvernance de la donnée.



► PUBLICS

Le DU vise les professionnels assurant ou se destinant à assurer les fonctions de DPO au sein d'entités publiques ou privées, mais également toute personne souhaitant acquérir les compétences nécessaires à la gestion des données à caractère personnel en conformité avec le RGPD.

L'examen de certification aux fonctions de DPO est ouvert aux personnes pouvant justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle. Le DU vise donc un public de professionnels en formation continue dans le secteur public ou privé.

► CONDITIONS D'ACCÈS

Master 2 ou équivalence professionnelle à déterminer par la Commission.

EN BREF

- Une formation approfondie sur les sujets de l'examen de certification
- La possibilité pour les candidats de pouvoir justifier des 35 heures minimales de formation pour se présenter à l'examen
- Une formation proposée par des experts universitaires et des avocats ou professionnels DPO au fait de l'actualité et de la pratique dans le domaine
- Un nombre d'heure de formation et un calendrier de formation compatibles avec une activité professionnelle
- Une session d'entraînement comprenant un examen blanc et son corrigé avec un expert du sujet
- L'organisation de la session d'examen à Dijon en partenariat avec un centre certificateur reconnu
- Un coût de formation accessible aux petites entreprises/petites structures et structures publiques

► Module 1 : Introduction (21h CM)

- Réception juridique des innovations numériques : 14h
- Open data : 7h

► Module 2 : Le RGPD et le rôle du DPO (35h. CM)

- Historique de la protection des données et introduction eu RGPD : 3h
- Statut européen et français des données personnelles : 14h
- Régime juridique des données sensibles : 4h (Données personnelles et IA : 3h (intervenants ext.)
- Statut et mission du DPO : 4h (intervenants ext.)
- Droit processuel des données personnelles : 7h (intervenants ext.)

► Module 3 : Séminaires (14h. CM)

- Données personnelles et mise en œuvre opérationnelle (audit RGPD, élaboration du registre des traitements, mise en œuvre d'une analyse d'impact, gestion d'une violation de données, etc...) : 7h
- Métropole, données personnelles et collectivités territoriales : de la théorie à la pratique, comment mettre en œuvre le RGPD : 7h

► Module 4 : Rapport (Encadrement de 8 étudiants: 1.5 h/étudiant TD)

- Rédaction d'un rapport de recherche/note de synthèse (15 à 20 pages) sur un sujet d'actualité dans le domaine du droit des données personnelles. Le mémoire est encadré par un tuteur universitaire issu de l'équipe enseignante du DU. Le sujet est choisi par l'étudiant en accord avec son tuteur.

► Module 5 : Préparation à la certification (4 h CM)

